

## Problème employeur et modification du contrat par sms

Par **nouch49**, le **17/09/2020** à **11:00**

Bonjour

Je souhaiterais avoir un renseignement pour ne pas commettre d erreur.

Je travaille en snack (CDI 14h/ semaine).j ai été en arrêt maladie causé par le stress de mon employeur. Il m a dénigré devant des clients pour une erreur non commise : travail de merde, t es amoureuse ou quoi.... à la fin de l arrêt j ai eu un SMS me demandant si je reprenais.j ai répondu que oui. Et en même temps SMS pour me dire(car prioritaire sur le poste) que le snack recrutait pour un 35h ( jours et horaires) et de rendre la réponse rapidement...

Je voulais savoir si cette proposition n aurait pas du être faite car changement de contrat par courrier avec A.R et si je ne disposais pas d un délai de réflexion.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **17/09/2020** à **11:36**

Bonjour,

A ma connaissance, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable que je n'ai pas trouvé s'il s'agit de la Convention collective nationale de la restauration rapide, il n'est pas prévu de forme pour la proposition d'un contrat à temps plein et pas plus de délai de réflexion mais il devrait être raisonnable et il est souvent préconisé qu'il soit d'au moins 15 jours...